



DÉLIBÉRATION 2021- 0067

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **33**
Nombre de membres ayant donné procuration : **3**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **2**
Date de convocation : **01/12/2021**
Date d'envoi à la SP de condom :
Date d'affichage :
Votes contre : **0**
Votes pour : **33**
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt et un et le huit décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents :Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr ELLENA Aimé, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mme GAUCHE Laureta, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mr LABURTHE Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mme MONGIS Nadine, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth,

Excusés remplacés par : Mr CARRE Michel remplacé par Mr ROZES Xavier, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline,

Ayant donné procuration : Mme COLLADELO Marie-Claire a donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme LACAVE Delphine a donné procuration à Mr DURAND Georges-Manuel, Mr RENARD Jean-Pierre a donné procuration à Mme BRIANE Huguette,

Absents excusés : Mr ALBINET David, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr LAFFORGUE Matthieu.

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly, Mr DULERM Pierre, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr FERNADEZ Xavier, Mr LABARBE Lucien, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri, Mme TUMELERO Hélène,

Participants sans droit de vote : Mr MONDIN José élu suppléant de Fourcès, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève

Plan de financement de la Télérelève
Demande de DETR 2022 et de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Sur la proposition de Monsieur le Président,

Considérant la délibération 2021-0066 autorisant Monsieur le Président à signer le marché de renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distances des compteurs d'eau, plus communément appelé marché de Téléréleve, avec SUEZ Smart Solutions qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse avec une proposition pour le DPGF à hauteur de 1 305 390.29 € HT (un million trois cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix euros et vingt-neuf cents hors taxes) telle que figurant à l'Acte d'Engagement et pour le DQE à hauteur de 265 197.73 € HT (deux cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-treize cents hors taxes), soit un total de 1 570 588.02 € HT.

La partie relative au DPGF est scindée en 2 parties : investissement (fourniture et pose de compteurs, pièces de robinetterie, et informatique) et fonctionnement (redevances).

Seule la partie investissement serait subventionnable, soit 985 200 € HT.

Elle pourrait l'être au titre de la DETR 2022, en considération de l'importance que revêt ce projet pour le territoire dans la mesure où il favorise le développement d'un service public de l'eau de qualité, soucieux de préserver la ressource en eau de par la surveillance quotidienne des débits permettant de détecter très en amont les fuites, et de rendre un service au plus près des attentes des abonnés et des exigences notamment de l'ARS et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Dans cette partie, seuls les compteurs de secteur pourraient bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, mais uniquement dans le cadre d'une étude globale (étude diagnostic de schéma directeur, étude patrimoniale) au taux de 50% du montant HT, condition qui est remplie dans la mesure où le SAT lance concomitamment son schéma directeur de l'eau.

Le plan de financement peut s'établir comme il suit :

DEPENSES		RECETTES	
Dépense éligible à la DETR	985 200	DETR 30%	295 560
Dépense éligible Agence de Eau Adour Garonne	15 000	AEAG 50%	7 500
		Autofinancement et emprunt	1 267 528
TOTAL	1 570 588	TOTAL	1 570 588

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

- ✓ D'adopter le plan de financement ci-dessus,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des services de l'Etat une DETR 2022 et une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, telles que figurant dans le plan de financement ci-dessus adopté, et à signer tous les documents relatifs à ces demandes de financement.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 08 décembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20211208-2021-0067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 15/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Par délégation du Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente,


Genevieve ARSLANIAN